



René Delvincourt, Président National
Communication du 18 mars 2020
Objet : Editorial Guide UMIH-IDF



Chers Adhérents

C'est la « 3ème année consécutive que l'UMIH accueille, au travers de son éditorial, l'ASSOCIATION des BARMEN (ABF). L'ABF est très fière de la collaboration engagée avec l'UMIH IDF et plus particulièrement depuis la signature de notre convention de collaboration en novembre dernier.

Ainsi, l'UMIH IDF donne l'occasion à l'Association des Barmen de France de s'adresser directement à ses adhérents, à vous propriétaires ou gérants d'établissements, Patrons de groupes de restauration ou de bars mais aussi, au travers de ce Guide, à l'ensemble des personnels qui sont vos Collaborateurs.

Ce volet de collaboration entre nos 2 entités est très certainement l'un des plus importants des accords qui soient pour l'ABF car il permet à l'Association de tenir l'un de ses principaux engagements, celui d'ouvrir ses portes, de façon inconditionnelle, à l'ensemble des Barmaid et Barmen de tous les établissements. Sans distinction de catégorie ou de classement, qu'il soit de luxe ou non, réservé à la Jetset ou au contraire populaire. Qu'il s'identifie à la famille des Bars à cocktails, des Bistrotts, des Brasseries ou encore des restaurants ; A celui des Clubs, des Casinos ou des Discothèques. Les personnels de salons professionnels, Traiteurs, intérimis ou Extras, Majors d'homme ne sont pas non plus oubliés.

Nous voulons être ce que nous sommes, c'est-à-dire La Fédération des Métiers du Bar et au travers de ce beau et grand libellé, il nous faut tenir notre engagement d'accueillir tous les membres de notre Communauté des Métiers du Bar. C'est donc pour moi l'occasion de vous réitérer notre volonté de vous accueillir dans nos rangs.

Alors voici pour vous l'occasion de nous rejoindre, plusieurs façons de procéder :

1. Vous lisez la Newsletter de l'UMIH IDF, elle vous offre votre adhésion à l'Association des Barmen de France pour l'année 2020. Retrouvez le pavé, cliquez et retrouvez-nous sur <https://www.associationdesbarmendefrance.fr/membre>

Remplissez le bulletin qui vous est présenté et le tour est joué.

2. Pour vous tenir informé des divers rendez-vous, concours de cocktails ou de bar, afterworks ou autres, venez nous visiter sur le site www.associationdesbarmendefrance.fr.
3. Newsletter en un clic abonnez-vous. <https://www.associationdesbarmendefrance.fr/newsletter>
4. Et enfin, rejoignez sur nos réseaux sociaux, abonnez-**vous** et suivez-nous tous les jours :
 - Facebook : <https://www.facebook.com/assobarmenfr>
 - Instagram : <https://www.instagram.com/assobarmenfr/>
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/assobarmenfr>
 - Twitter : <https://twitter.com/AssoBarmenFr>

Maintenant que vous savez tout : **JE VOUS VEUX.**

A venir, conçue tout spécialement pour vous, LA MARCHE DES BARMEN (tbd) et aussi et surtout le nouveau concours qui vous est tout spécialement consacré et qui se tiendra sur le Salon Equip'Hotel en novembre prochain ; L' **#ABFSHAKERCHALLENGE**, alors à vos fiches techniques, à vos mélanges et boissons et aussi cocktails ; de la bière et du café au programme, mais pas que : surprise, surprise !

Alors rejoignez-nous vite, très vite et préparons-nous à ce beau rendez-vous 😊.

Cordialement,

René DELVINCOURT, Président National



+33 (0) 6 09 41 54 68



www.AssociationdesBarmendeFrance.fr

CONFIDENTIALITE : L'information contenue dans ce message et ses pièces jointes est confidentielle, elle est la propriété de l'expéditeur et établie à l'intention exclusive de ses destinataires. Au cas où ce message ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de bien vouloir en aviser immédiatement l'émetteur et de le supprimer. Toute copie, diffusion ou autre utilisation du contenu de ce message par toute personne autre que le destinataire est interdite.

CONFIDENTIALITY : The information contained in this e-mail and any attachments is confidential, it is the property of the sender and is meant exclusively for its recipients. If you are not the intended recipient, please immediately alert the sender by reply e-mail and then delete this message, including any attachments. Any dissemination, distribution or other use of the contents of this message by anyone other than the intended recipient is strictly prohibited.

